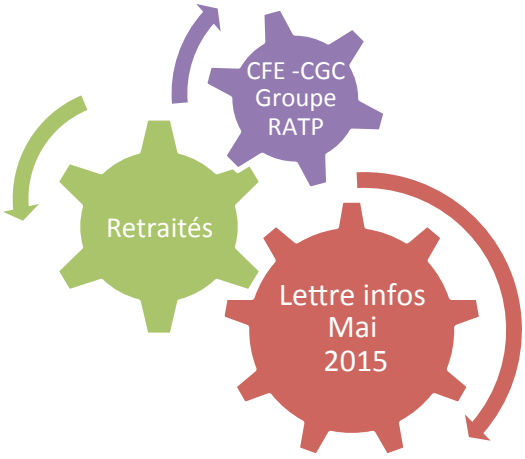
Groupe RATP

Syndicat des cadres, des agents de maitrise et des techniciens supérieurs



Mesdames, Messieurs, chers collègues,

- Matinée des retraités du 20 avril 2015
- CCAS : Conseil d'administration du 24 avril 2015
- Rapport d'activité 2014 de la CCAS
- Quelques infos de la RATP
- On en parle dans la presse

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI

Matinée des retraités du 20 avril 2015

Présents

Denise NICOLE, Alain SASSI, Jean TRECOURT, Etienne RAULT, Jean-Hervé GRALL, Roger GREGOIRE, Pierre LACHAUD et Marc ROUSSEAU

En présence de Frédéric RUIZ président de la CFE-CGC groupe RATP

Animation Jean Marc GRISONI - Francis SCOTTO d'ANIELLO

Diffusion Retraités CFE-CGC groupe RATP, Bureau et Conseil Administration CFE-CGC

La matinale des retraités CCFE-CGC Groupe RATP se veut un lieu de rencontre, d'échanges et d'amitiés. Nous remercions Frédéric RUIZ, Muriel SOHIER, Gilles CANTELOUP et Thomas GUILLEMIN pour leur accueil à square Saint Charles.

Les retraités CFE-CGC tiennent à marquer leur attachement et l'intérêt qu'ils portent à la vie de leur syndicat, de la RATP et de la société.

Cette première matinale de 2015 s'est déroulée en 2 temps. Point sur l'actualité suivi par un débat sur le thème : « La crise à la fois financière, économique, sociale, écologique et morale nous incite à réfléchir sur le rôle que nous, les séniors, souhaitons avoir dans la société».

Dans un climat convivial et constructif, elle s'est poursuivie par un déjeuner enrichissant. Une initiative sur le devoir de mémoire faisant appel aux témoignages des anciens sur la création de notre syndicat CFE-CGC RATP et le monde du travail tel qu'ils l'ont connu, va se poursuivre avec le recueil de témoignages.

Merci d'y apporter votre contribution et de vous joindre à nous pour notre prochaine réunion qui aura lieu mi octobre 2015

1. Actualités

Frédéric RUIZ, président de notre syndicat, nous a fait le plaisir d'être parmi nous pour nous informer de différents sujets

Frédéric :

Notre syndicat a beaucoup progressé aux dernières élections professionnelles. Il est passé de 18,8% lors des élections de 2010 à 32,7% pour 2014. La barre des 30% est franchie et ceci

nous donne plus de poids dans nos revendications avec la direction de la RATP. Nous sommes présents dans 11 établissements. En moyenne chaque adhérent nous a ramené 4 à 5 voix. Avec certains contrastes comme à MRB avec beaucoup d'adhérents mais qui ramènent moins de voix que MRF ou SIT où nous avons moins d'adhérents.

Les retraités CFE-CGC tiennent à féliciter le président, le bureau, les permanents, et le Conseil d'administration pour le développement de notre syndicat, leur implication dans la réussite aux élections professionnelles de 2014.

Denise :
Cela dénote certains départements où l'affichage de son appartenance syndicale est mal vu ou mal vécu.

Frédéric :
En chiffre d'adhérents MRF 2% et SIT 1,1% à comparer à une très forte progression à BUS 7,3%, M2E 8,3% et SEM/CML à 9,5%.

Jean :
A SIT nous avons une maîtrise issue des opérateurs qui sont plutôt CGT et de ce fait ont plus de difficultés à changer de syndicat.

Frédéric :
En effet mais aussi à SIT on trouve beaucoup de cadres qui ne sont pas manager et de ce fait ne sont pas confrontés aux relations sociales liées au commandement.
Autre sujet en 2014, notre façon de communiquer a changé. Nous parlons désormais uniquement de notre syndicat et de nos propositions.
Nous avons aussi effectué une modification de la structure des permanents de notre syndicat de façon à avoir plus de gens de terrain pour conforter notre présence dans les départements. Nous avons aussi recruté une auditrice pour nous aider dans nos démarches réglementaires.

Roger : Quelle est l'organisation actuelle de notre syndicat ?

Frédéric: Notre forte progression aux élections nous permet désormais d'avoir 16 permanents et 3 élus au CRE.

Denise : Nos élus au CRE bénéficient-ils des moyens alloués par la RATP au CRE ?

Frédéric : Oui, nous sommes vigilants à ce que cela soit le cas.

En parlant du CRE, il faut savoir que la CGT veut transformer Fontenay les Bris en une sorte de center parc. Je vous rappelle que le parc appartient à la CGT et que le CRE entretient un patrimoine qui ne lui appartient pas. Notre objectif est d'empêcher ce financement détourné qui plomberait pendant de nombreuses années les comptes du CRE.
Il faut savoir que les prestations du CRE ne bénéficient qu'à 10 à 15% des agents. La CGT annonce un chiffre de 83% mais elle compte la cantine et aussi les retraités et les extérieurs. Un repas pris une fois par une personne compte dans ce pourcentage !!!

Roger : La politique tarifaire du CRE va-t-elle évoluer ?

Frédéric : C'est toujours la politique de solidarité intergénérationnelle

Jean : Celle-ci vient de la Cour des Comptes mais il faut noter que certaines prestations du CRE ne sont pas accordées aux retraités (billets cinéma…).

Francis : Le CRE n'offre pas toujours les prestations aux meilleurs prix. J'ai moi-même pu obtenir simplement des offres supérieures avec des prestataires de loisirs.

Frédéric :
Le CRE n'est pas toujours le moins cher. Notre politique que nous voulons mener à bien sera qu'un maximum de subventions aille enfin aux bénéficiaires. Le CRE est une lourde machine avec un budget personnel important (450 personnes). Est-ce le rôle d'un CE d'être un employeur ? Il faut noter aussi l'aspect patrimonial qui est très élevé. Il doit passer d'une logique de propriétaire à une logique de prestations. Nous n'avons aujourd'hui pas de vision du patrimoine du CRE.

Jean :
Depuis 2013, la Cour des Comptes oblige plus de transparence aux associations. La CGT est incapable de nommer des administrateurs dans les associations, mais des relèves sont données pour des administrateurs qui ne sont pas présents.

Jean-Marc : Peux-tu nous faire un point sur le dossier TICK EPARGNE ?

Frédéric :
Au 1er juillet le taux passe à 0,5% de plus que le livret A soit actuellement un taux de 1,5%. Les retraits des sommes sont possibles après déduction des cotisations sociales. Les retraités peuvent reverser leur argent dans le plan actuel d'entreprise à condition qu'ils aient souscrit à ce plan avant leur départ en retraite. Par contre l'abondement de la RATP n'est plus versé aux retraités.

Francis :

On constate une évolution de la direction de la RATP avec notre syndicat depuis notre nouvelle représentativité. Le départ du PDG Pierre MONGIN, avec qui une relation de confiance s'était établie, va certainement provoquer un contexte de reconnaissance plus difficile avec le STIF et les élus de l'état.

Frédéric :

La RATP subit une mutation importante et doit pérenniser ses acquis dans ses modes de transport. Elle est devenue un groupe et doit faire face à la concurrence (2024 pour les BUS, 2029 pour le tramway et 2039 pour le métro).

2. Débat animée par Francis et Jean Marc

La crise à la fois financière, économique, sociale, écologique et morale nous incite à réfléchir sur le rôle que nous, les séniors, souhaitons avoir dans la société.

Chacun a pu s'exprimer. Ce débat a été riche d'idées et nous a permis de partager nos expériences personnelles. Quelques-unes de nos réflexions.

"…On constate le gâchis des gens qui partent avec une grande expérience et qui n'est pas transmise aux jeunes…"

"…j'ai pris des responsabilités dans un mouvement associatif et j'aide tant que je peux…"

"…mon action est plus dans la sphère privée, pour moi il est de mon devoir d'aider mes proches. On devrait créer des structures plus accueillantes et où les seniors soient heureux…"

"…On ne forme pas assez les jeunes pour aider les seniors dans leurs tâches qu'ils ne peuvent plus accomplir seuls…"

"…je suis très engagé dans les associations depuis longtemps. Je constate que la société va vers un abandon de la classe des retraités avec comme exemple le déremboursement des maladies chroniques liées à l'âge. De même la suppression de la 1/2 part et du supplément familial. S'il n'y avait pas de retraités ni de bénévoles, il n'y aurait pas beaucoup d'associations qui fonctionneraient!!!...
"…Le bénévolat doit être remplacé par le volontariat qui marque un engagement personnel…"

"…je cherche à être utile pour faire évoluer la société en participant à des clubs de réflexion et en rédigeant des articles pour des journaux…"

"…mon investissement personnel est dans une association sportive…"

"…on ne parle pas assez du rôle économique des seniors dans l'aide qu'ils apportent à leurs enfants…"

3. Francis reprend les points évoqués lors de la réflexion et fait la synthèse suivante

- Les séniors sont souvent oubliés.
- Les jeunes retraités sont en bonne santé et peuvent toujours participer aux activités sociales et culturelles. Cela est d'autant plus vrai qu'ils disposent de plus de temps libre que les actifs.
- Les personnes âgées ont un rôle à jouer dans le débat public et bien au-delà de leur simple condition de séniors.
- Si les plus âgés sont souvent largement plus représentés dans les organes de pouvoir, beaucoup de retraités se sentent exclus du débat public. Dans une société individualiste beaucoup ont tendance à penser que demain n'est pas une question qui concerne les personnes âgées. Cela ne les empêche pourtant pas de s'y intéresser et de faire partager leur expérience.
- La société est diverse tant dans ses composantes ethniques, que de genre ou d'âge. Elle doit l'être tout autant dans sa représentation.
- Les séniors sont un des moteurs de la société
- Nous pouvons apporter notre énergie pour avancer
- Partager nos expériences,
- Transmettre nos valeurs aux nouvelles générations,
- Consacrer une grande partie de notre temps libre de retraité à la collectivité.
- Economiquement, nous représentons un marché non négligeable qui tend à prendre une importance proportionnelle avec l'évolution démographique.
- Les séniors sont pour une retraite active et solidaire
- Nous sommes nécessaires au corps social. Nous devons rester « acteurs » dans la société.
- Nous contribuons à la création « d'oasis de décélération ».
- Nous pouvons :
    - consacrer du temps aux autres n'étant plus à la recherche de pouvoir….
    - rechercher à améliorer le « vivre ensemble », humaniser les liens.
    - donner sens et valeur à la gratuité et à la sérénité.
    - nous engager dans la vie civile, associative.

Caisse de Coordination aux Assurances Sociales de la Ratp

CCAS - Conseil d'administration - 24 avril 2015

Au cours de cette séance, le rapport d'activité 2014 de la CCAS nous a été présenté.


RATP
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCAS 2014
LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINIS-TRATION
LES RESSORTISSANTS
LES PRESTATIONS EN NATURE
L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT
Caisse de Coordination aux Assurances Sociales de la Ratp

LES CHIFFRES CLÉS

LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES RESSORTISSANTS
LES PRESTATIONS EN NATURE
L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

105 581 ressortissants

13 332 personnes accueillies

6 684 dossiers déposés à l'accueil

79 772 appels reçus par les conseillers à l'accueil téléphonique

64 089 appels traités

461 637 lettres reçues et triées

228 054 feuilles de soin papier payées

2 021 825 feuilles de soin électronique payées

901 déclarations d'accident de trajet traitées

5 362 déclarations d'accident du travail traitées

141 déclarations de maladies professionnelles traitées

2 542 € de **dépense** moyenne annuelle par bénéficiaire

15 095 658,80 € de coût de fonctionnement du risque Maladie

LES RESSORTISSANTS 1/4

LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES PRESTATIONS EN NATURE
L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

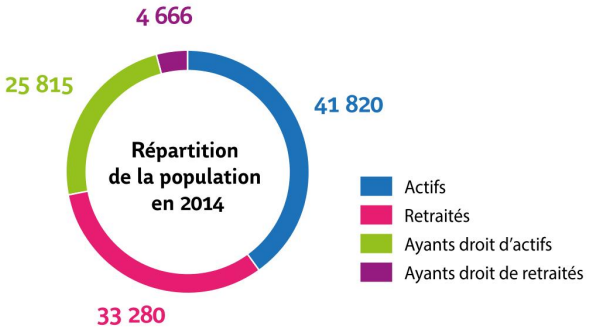
Le nombre de ressortissants de la Caisse est passé de 104 853 en 2013 à 105 581 en 2014, soit une augmentation de 728 personnes.

Répartition des 105 581 ressortissants

	2013	2014	Variation
Actifs	41 925	41 820	-105
Retraités	33 317	33 280	-37
Ayants-droit d'actifs	24 767	25 815	+1,048
Ayants-droit de retraités	4 844	4 666	-178

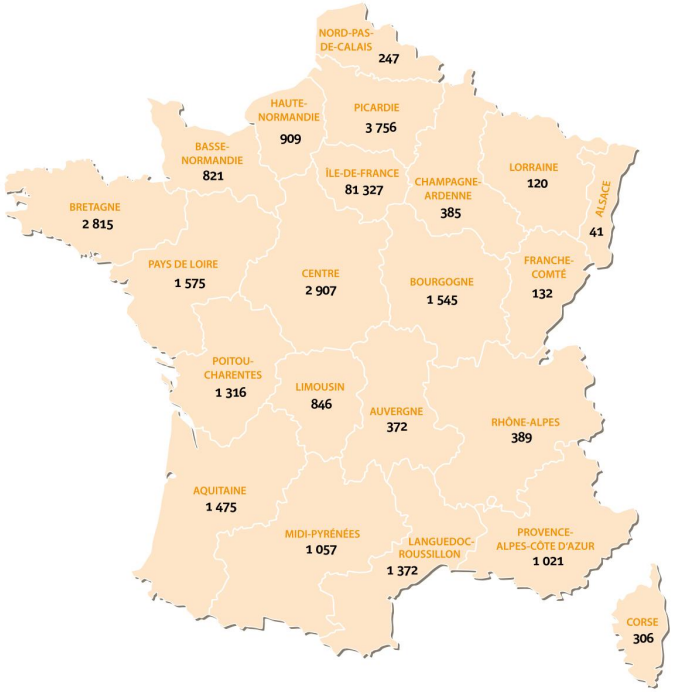
Si la population des ayants droit d'actifs augmente, toutes les autres catégories diminuent. Cette augmentation est due à la hausse du nombre d'enfants à charge (+173), tandis que le nombre de conjoints diminue d'environ 50 personnes.

Structure de la population



La population de la CCAS est présente sur l'ensemble du territoire national.

Répartition des ressortissants par région



751 ressortissants résident dans les DROM et 96 sont domiciliés hors de France.

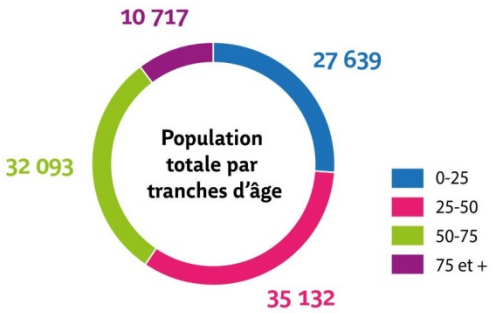
LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES PRESTATIONS EN NATURE
L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

Ressortissants par âge

L'âge moyen des ressortissants de la CCAS s'établit à 42,5 ans toutes populations confondues. Il est de 41 ans pour les agents actifs, 69 ans pour les retraités et 9 ans pour les enfants.

Notre régime compte 37 assurés centenaires.

Répartition des assurés par tranche d'âge



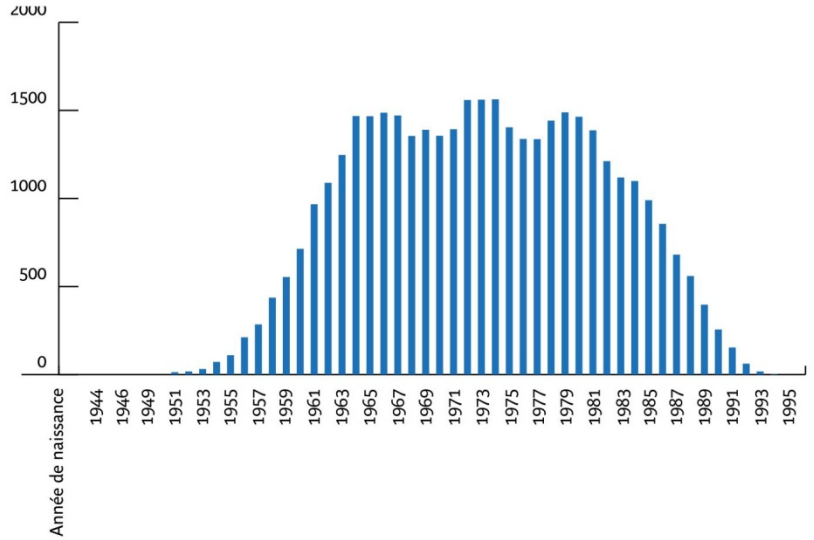
Les actifs au sein de notre régime

La population active est masculine à 80,2 %, en moyenne âgée de 41 ans, soit 1 an de moins qu'en 2013.

Le plus jeune actif est né en 1996 et les plus anciens sont nés en 1949, soit une population active de 18 à 65 ans.

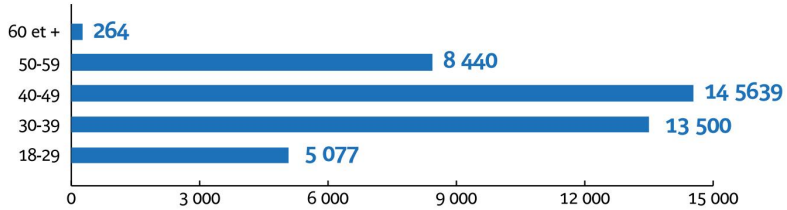
Les années les plus représentées correspondent aux importantes vagues de recrutement de la RATP.

Actifs par année de naissance



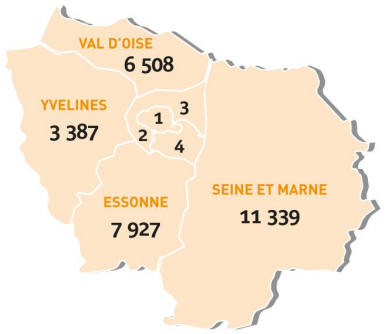
LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES PRESTATIONS EN NATURE
L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

Répartition des agents actifs par tranche d'âge



En terme géographique, s'il est logique de retrouver une très forte proportion de cette population dans les différents départements d'Ile-de-France (92 % des actifs et de leurs ayants droit y résident), on en trouve aussi 4 % en Picardie et 1,5 % dans la région Centre.

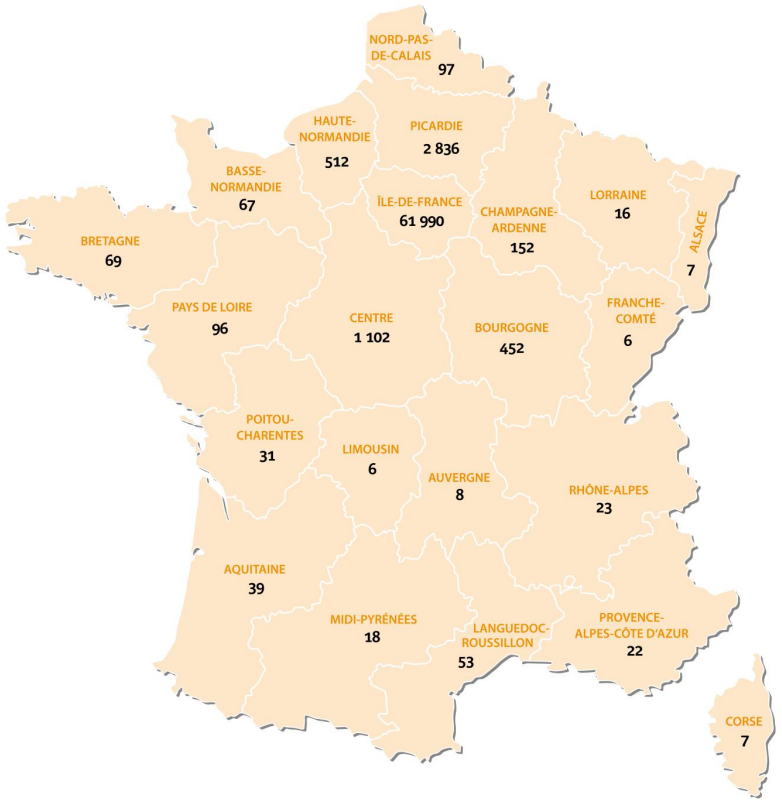
Répartition des actifs et de leurs ayants droit en Ile-de-France



1 : PARIS **4 858**
2 : HAUTS DE SEINE **6 427**
3 : SEINE SAINT DENIS **11 030**
4 : VAL DE MARNE **10 514**

La répartition sur le reste du territoire national, beaucoup moins importante, est composée essentiellement d'agents en cessation progressive d'activité.

Répartition des actifs et de leurs ayants droit par région



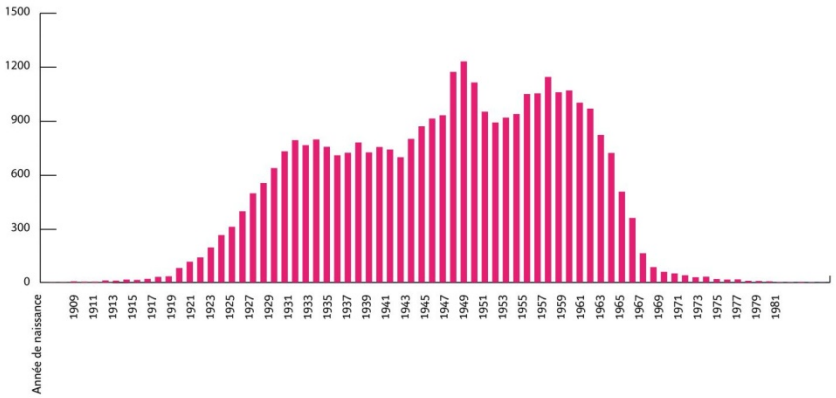
LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES PRESTATIONS EN NATURE
L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

Les retraités au sein de notre régime

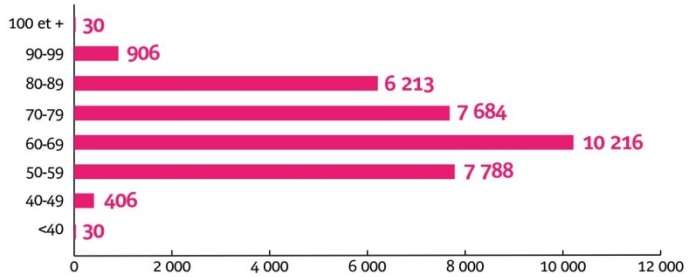
La population retraitée est comme la population active largement masculine : 77 % des ouvrants droit sont des hommes.

Les retraités sont âgés de 32 à 109 ans, avec une moyenne de 69 ans.

Retraités par année de naissance

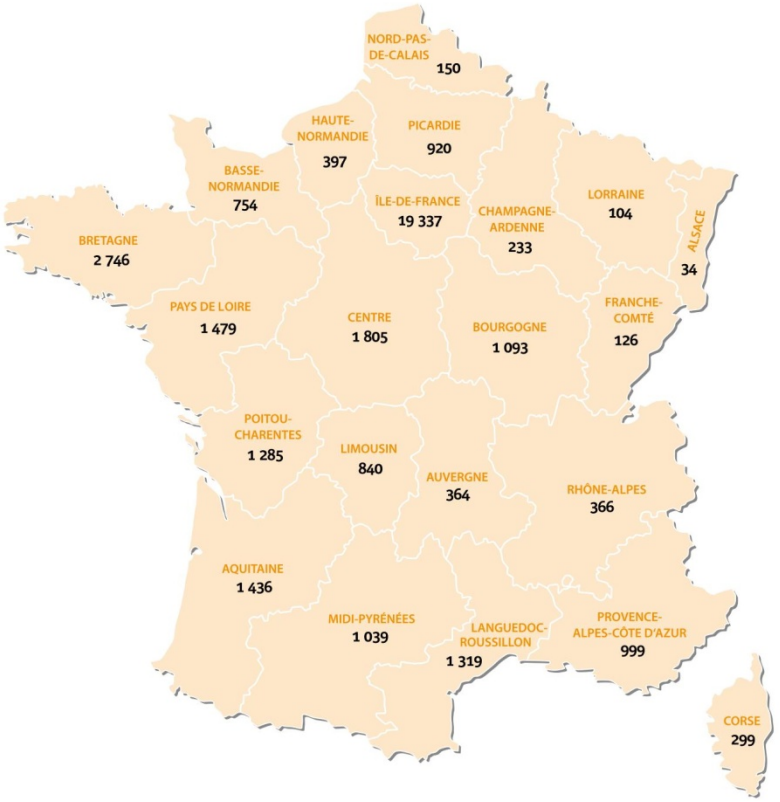


Retraités par tranche d'âge



Les retraités sont répartis sur tout le territoire métropolitain ainsi que dans les DROM.

Répartition des retraités et de leurs ayants droit par région



LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES RESSORTISSANTS
LES PRESTATIONS EN NATURE
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

Les travaux de la commission Action sociale et prévention, validés par le Conseil d'administration de la CCAS, ont permis la création de :

> l'*Aide à l'achat d'une prothèse capillaire* sous la forme d'un forfait de 800 € maximum,

> l'*Aide complémentaire à l'ACS* sous la forme d'un forfait de 200 € maximum par bénéficiaire de l'ACS.

La prévention

Parallèlement aux campagnes nationales (dépistages des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus, prévention bucco-dentaire infantile M'T dents et femmes enceintes,…) et aux actions institutionnelles récurrentes (bilan orthodontique pour les enfants âgés de 6, 9, 12 et 15 ans, dépistage de la prostate,…), la CCAS a également proposé :

> la *Prévention bucco-dentaire adulte :* envoi d'une prise en charge à 100 % par la CCAS, sans avance de frais pour une consultation.

Cette prise en charge a été envoyée aux 50-59 ans et aux 60-69 ans :

> pour la tranche d'âge 50-59 ans, sur les 8 000 envois 219 assurés ont bénéficié d'une consultation gratuite chez leur dentiste,

> pour la tranche d'âge 60-69 ans en cours (prise en charge couvrant la période du 02/12/2014 au 31/05/2015), sur les 5 928 envois 36 assurés ont bénéficié de cette prise en charge (au 30/01/2015).

Depuis 2012, début de cette campagne, bien que le nombre de participants soit faible au regard de la population ciblée, le nombre de bénéficiaires et le taux de participation augmentent.

La communication

L'équipe Action sociale et prévention a communiqué dans le journal *RESPIRE* sur les thèmes suivants :

> l'*Aide au foyer pour les femmes enceintes* (réévaluation du nombre d'heures offertes),

> l'*Aide au retour à domicile après hospitalisation* (réévaluation du forfait qui passe de 400 à 500 €),

> la *Téléassistance en partenariat avec l'association Equinoxe,*

> l'*Aide à l'achat d'une prothèse capillaire,*

> l'*Accueil d'enfants handicapés en séjour de vacances,*

De plus, un catalogue des prestations proposées par la CCAS a été adressé avec le journal *RESPIRE* n°29 (hiver 2014) à tous ses assurés.

Le forfait dépendance

Cette prestation, mise en place début 2012, est destinée à prendre en charge une partie du forfait dépendance pour les assurés placés en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

En 2014, 344 personnes ont bénéficié de ce forfait d'un montant maximum de 150 € (295 personnes en 2013).

LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES RESSORTISSANTS
LES PRESTATIONS EN NATURE
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

• L'aide au maintien à domicile

Elle offre la possibilité aux ressortissants, qui rencontrent un problème de santé limitant leur autonomie, de recevoir des Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement de tout ou partie de services favorisant leur maintien à domicile. Cette prestation, la plus importante en volume et budget, se maintient d'une année sur l'autre. Le nombre de bénéficiaires entrant et sortant du dispositif reste sensiblement constant. On compte 987 dossiers, dont 135 nouveaux dossiers.

Statistiques de consommations des titres émis du 01/01/2014 au 31/12/2014*
CCAS de la RATP (AMD-PA) * *à la date du 19/01/2015*

Tranches d'âge	Femme			Homme			Nombre total d'utilisateurs
	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'utilisateurs	Taux d'utilisateurs	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'utilisateurs	Taux d'utilisateurs	
60-69 ans	13	9	69 %	22	17	77 %	26
70-79 ans	85	78	92 %	90	76	84 %	154
80-89 ans	230	202	88 %	309	280	91 %	482
90 ans et +	90	82	91 %	79	70	89 %	152

Le taux partiel de consommation des titres CESU est de 52 % en 2014.

Statistiques de consommations des titres émis du 01/01/2014 au 31/12/2014*
CCAS de la RATP (AMD-PA) * *à la date du 19/01/2015*

Nombre de bénéficiaires	Nombre d'utilisateurs	Taux d'utilisateurs	Taux de consommation des titres émis	Répartition des titres consommés par mode d'intervention		Répartition des titres consommés par sexe	
				Prestataire	Emploi direct	Femme	Homme
918	814	89 %	52 %	74 %	26 %	46 %	54 %

Le taux de consommation totale a été de de 84 % pour l'année 2013 et 84,60 % pour 2012.

• L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)

L'ARDH s'adresse aux pensionnés pour lesquels la réalisation de certaines tâches quotidiennes devient difficile et pour lesquels une récupération totale ou partielle de l'autonomie est envisagée dans un court délai.

L'ARDH a permis à 148 ressortissants de bénéficier de CESU pour 256 demandes (57,81 %). 108 dossiers n'ont pu aboutir pour les motifs suivants :

> attente de pièces (81 dossiers),

> refus pour revenus supérieurs au barème (12 dossiers) :
4 personnes au-dessus du plafond Personne seule de 2 2952 €
8 personnes au-dessus du plafond couple de 4 133 €

> refus pour degré de dépendance GIR 4 (3 dossiers) et degré de dépendance GIR 3 (1 dossier),

> entrée en maison de retraite (3 dossiers),

> refus de fournir son avis d'imposition (1 dossier).

➔ Les années précédentes :

> 121 bénéficiaires en 2013,

> 117 bénéficiaires en 2012,

> 101 bénéficiaires en 2011,

> 65 bénéficiaires en 2010.

Le taux partiel de consommation de cette prestation est de 56 %.

Les soins palliatifs

Cette prestation concerne les soins palliatifs à domicile pour un proche en fin de vie. Elle a pour but de participer au financement de dépenses liées à l'intervention d'une garde-malade ou d'une auxiliaire de vie et à la prise en charge de produits non remboursables par l'assurance maladie mais indispensables au confort du malade.

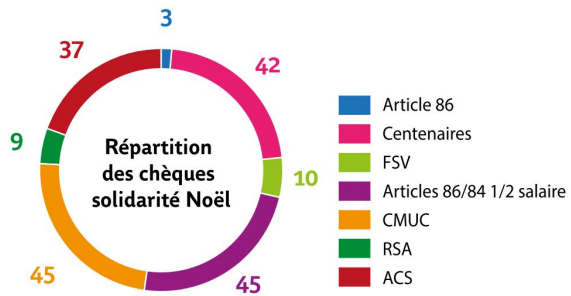
6 dossiers d'accompagnement pour les soins palliatifs ont été traités (9 dossiers en 2013, 8 en 2012, 6 en 2011).

Les chèques solidarité Noël

Le Conseil d'administration de la CCAS souhaite, au moment des fêtes de fin d'année, apporter un témoignage de sa solidarité aux ressortissants âgés ou ayant de modestes revenus.

191 personnes ont reçu, quelques jours avant Noël, un chéquier de 10 chèques d'une valeur de 200 € au total.

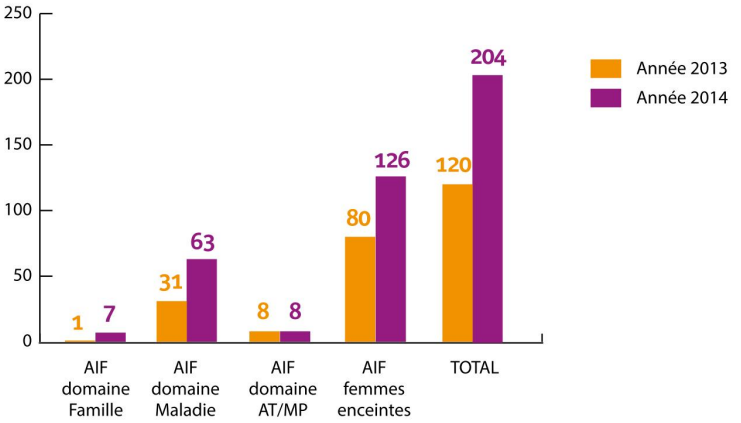
→ Répartition



L'aide au foyer

La CCAS apporte une aide financière aux familles lorsque, pour des raisons sociales ou médicales, celles-ci doivent faire appel aux services d'aide à la personne pour l'accomplissement de certaines activités quotidiennes ayant trait à la vie familiale. Le règlement, pour tout ou partie de cette prestation, s'effectue directement au prestataire.

204 dossiers ont été traités (120 en 2013).



Pour l'aide au foyer à destination des femmes enceintes, l'équipe ASP a adressé 328 courriers de rappel au 6ème mois et 276 au 8ème mois de grossesse informant les futures mamans de l'existence de cette aide.

Sur 488 déclarations de grossesse, 126 forfaits ont été accordés (80 forfaits pour 525 déclarations de grossesse en 2013).

LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES RESSORTISSANTS
LES PRESTATIONS EN NATURE
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

L'aide à la Mutuelle

Conformément à la délibération du Conseil d'administration du mois de juin 2004, la CCAS prend en charge la cotisation mutuelle, et ce, tant que l'assuré est bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC).

27 agents ont bénéficié de cette aide (13 bénéficiaires en 2013).

La prise en charge Mutuelle Art. 83/84

Cette prestation, qui prend en charge le paiement de la cotisation Mutuelle obligatoire, concerne les assurés en Art. 83 à 75 % ou demi-traitement et l'Art. 84 en demi-traitement qui ont été en arrêt maladie pour une durée supérieure à 30 jours sur 2 mois.

126 agents ont bénéficié de cette prise en charge (120 agents en 2013).

Les prestations supplémentaires facultatives

Elles ont vocation à prendre en charge, sous certaines conditions, les dépenses de santé non remboursables en prestations légales ou bien la part restant à charge de l'assuré, après l'intervention de la CCAS et de la Complémentaire Santé.

406 prestations supplémentaires ont été versées, dont 50 au titre d'un Accident du travail (592 prestations réglées, dont 22 au titre d'un accident du travail/maladie professionnelle en 2013).

L'aide à l'achat d'une prothèse capillaire

Mise en place en juillet 2014, cette aide permet aux ressortissant(e)s de la CCAS atteint(e)s de certaines pathologies de bénéficier, après remboursement de la part obligatoire et complémentaire, d'une aide complémentaire de 800 € maximum dans la limite de frais engagés.

De juillet à fin décembre 2014, 5 prestations ont été servies à des femmes (2 agents actifs, 1 ayant droit d'agent, 2 pensionnées). Le montant minimum versé a été de 48,20 € et le montant maximum de 470,33 €.

Ces sommes ont permis la prise en charge de l'intégralité du reste à charge du demandeur.

La commission de secours

Ella a étudié 116 dossiers de demandes d'aides financières. Les administrateurs ont accordé des secours pour un montant de 139 379,39 €, soit 53,61 % du budget pour des aides allant de 63 € à 9 784,47 € (128 aides accordées pour un montant de 149 696,24 € en 2013) :

> 59 aides à 100 % (73 en 2013),

> 11 aides partielles (26 en 2013),

> 11 aides à la Mutuelle, dont 9 pour une période de 1 an et 2 pour une période de 6 mois,

> 35 dossiers ont été refusés, dont 6 pour une aide à la Mutuelle (28 refus en 2013).

	Commission de secours 2013		Commission de secours 2014	
Demandes	Dossiers agents actifs	Dossiers retraités	Dossiers agents actifs	Dossiers retraités
Aide financière dentaire	19	12	27	15
Aide technique	5	23	5	18
Aides financières diverses	25	13	14	18
Aide Mutuelle	23	7	7	10
Frais d'obsèques	0	1	0	2
Total	72	56	53	63

L'ACTION SOCIALE ET LA PRÉVENTION 5/5

LA DIRECTRICE DE LA CCAS
LES CHIFFRES CLÉS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES RESSORTISSANTS
LES PRESTATIONS EN NATURE
LES PRESTATIONS EN ESPÈCES
LA MÉDECINE CONSEIL
LES AFFAIRES JURIDIQUES
LA COMMUNICATION
LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LES RÉSULTATS
COMPTE DE RÉSULTAT

Le passeport Santé

Ce programme permet d'accompagner les assurés en perte d'autonomie et/ou atteints de certaines pathologies invalidantes dans la réalisation d'exercices adaptés aux capacités de chacun ou de chacune.

42 programmes ont été réalisés, dont 26 ont débuté en 2013, avec un taux de satisfaction de 90 %. L'âge moyen des bénéficiaires est de 71 ans.

La téléassistance

La CCAS participe, en partenariat avec l'association Equinoxe, aux frais d'abonnement à la téléassistance.

35 nouvelles demandes ont été accordées et 65 affiliés ont bénéficié de cette prestation au cours de l'année (17 nouvelles demandes accordées et 66 bénéficiaires en 2013).

L'aide au financement des protections contre l'incontinence

Cette prestation a été modifiée au 1er juin 2013. Depuis cette date, l'aide est attribuée sans condition de ressource et à hauteur d'un forfait de 1 000 €. Les bénéficiaires ont le libre choix du fournisseur.

121 prises en charge ont été effectuées pour le financement de protections contre l'incontinence (de janvier à mai 2013, 14 personnes avaient bénéficié de la prise en charge version « fournisseur unique et sous conditions de ressources ». A compter de juin 2013, 19 ressortissants ont bénéficié de la prise en charge version « forfait 1 000 € »).

Le budget

en Euros	Prestations 2012	Prestations 2013	Prestations 2014	Tendance	Budget 2014	Taux de réalisation 2014
Aide aux personnes agées dépendantes	1 184 790	1 316 419	1 260 047	↘	2 044 000	61,65 %
Prestations action sociale	131 509	154 046	250 881	↗	100 000	25,10 %
Prestations supplémentaires	60 398	46 505	31 407	↘	100 000	31,41 %
Secours	152 736	151 743	119 554	↘	260 000	45,98 %
Prévention	169 897	255 792	358 931	↗	475 000	75,56 %
Capital décès	150 226	145 671	156 307	↗	100 000	156,31 %
Total action sociale et prévention	1 849 556	2 070 176	2 177 127	↗	3 079 000	70,71 %

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

→ Compte de résultat CCAS - Risque maladie période du 01/01 au 31/12/2014

Charges	Réalisation 2013	Budget 2014	Réalisation 2014	% du budget	Evolution 2014/2013
Prestations légales compensées	**258 312 541,85**	**252 384 000**	**273 552 537,85**	**108,39%**	**5,90%**
Prestations légales hors budget global	**143 897 911,34**	**146 384 000**	**147 758 752,88**	**100,94%**	**2,68%**
Ayants-droit et retraités	97 913 251,00	98 000 000	100 790 926,01	102,85%	2,94%
Agents actifs	45 984 660,34	48 384 000	46 967 826,87	97,07%	2,14%
Remboursement par la CCAS	27 836 914,63	28 000 000	28 476 981,85	101,70%	2,30%
Prestations servies par l'Espace Santé	12 637 549,27	14 384 000	12 871 158,95	89,48%	1,85%
Ticket modérateur remboursé à la mutuelle	5 510 196,44	6 000 000	5 619 686,07	93,66%	1,99%
Budget global et dépenses assimilées	**114 414 630,51**	**106 000 000**	**125 793 784,97**	**118,67%**	**9,95%**
Budget global	85 974 274,63	78 000 000	92 796 001,20	118,97%	7,93%
Dépenses assimilées	28 440 355,88	28 000 000	32 997 783,77	117,85%	16,02%
Prest légales hors compensation bilatérale	**47 049,33**	**50 000**	**59 592,46**	**119,18%**	**26,66%**
Prestations CMU-C	47 049,33	50 000	59 592,46		26,66%
Autres prestations	**2 089 144,56**	**3 079 000**	**2 195 411,84**	**71,30%**	**5,09%**
Aide aux personnes âgées dépendantes	1 316 418,76	2 044 000	1 260 047,11		-4,28%
Prestations action sociale	154 046,41	100 000	250 881,13		62,86%
Prestations supplémentaires	46 504,66	100 000	31 406,58		-32,47%
Secours	151 743,25	260 000	119 553,58		-21,21%
Prévention (dont Espace Santé)	274 760,49	475 000	377 216,09		37,29%
Capital décès	145 670,99	100 000	156 307,35		7,30%
Compensation bilatérale	**288 792 600,05**	**300 846 000**	**295 389 288,18**	**98,19%**	**2,28%**
Cotisation brute CNAM - agents actifs	192 527 653,05	200 564 000	196 914 191,14		2,28%
complément cotisation CNAM	96 264 947,00	100 282 000	98 475 097,04		2,30%
Prestations en espèces	**58 181 772,14**	**56 400 000**	**60 858 441,51**	**107,91%**	**4,60%**
Maintien du salaire agents actifs	57 912 096,11	56 000 000	60 557 641,51		4,57%
Indemnités journalières	85 441,62	200 000	99 362,46		16,29%
Pensions d'invalidité	184 234,41	200 000	201 437,54		9,34%
Participation du régime	**1 135 108,14**	**1 200 000**	**989 195,00**	**0,00**	**-12,85%**
Financement sécurité sociale étudiant	1 135 108,14	1 200 000	989 195,00		-12,85%
Autres charges	**2 639 987,01**	**2 920 000**	**2 166 620,22**	**74,20%**	**-17,93%**
Indemnité décès	1 406 591,96	1 800 000	1 440 500,70		2,41%
Conseil de prévoyance	1 233 395,05	1 120 000	726 119,52		-41,13%
Coût de fonctionnement CCAS	**14 784 646,20**	**16 104 000**	**15 095 658,80**	**93,74%**	**2,10%**
Frais de personnel	10 313 081,94	10 509 000	10 040 218,65		-2,65%
Matières et fournitures	42 057,27	75 000	57 315,29		36,28%
Autres charges externes	1 697 822,84	2 600 000	2 716 948,12		60,03%
Dotation aux amortissements	1 411 179,72	1 600 000	970 692,13		-31,21%
Coût des locaux	1 310 448,00	1 320 000	1 310 460,00		0,00%
Charges exceptionnelles	10 056,43	0	24,61		-99,76%
Coût de fonctionnement Espace Santé	**3 564 178,33**	**3 827 000**	**2 768 146,07**	**72,33%**	**-22,33%**
Excédent de contribution transporteur					
Total	629 547 027,61	636 760 000	653 074 891,93	102,56%	3,74%

	Réalisation 2013	Budget 2014	Réalisation 2014	% du budget	Evolution 2013/2012
Compensation bilatérale remboursement des prestations	**246 755 022,62**	**239 046 000**	**260 357 387,30**	**108,92%**	**5,51%**
Remboursement des prestations légales	237 797 412,15	229 994 000	251 203 598,35	109,22%	5,64%
Remboursement des prestations servies par l'Espace Santé	8 957 610,47	9 052 000	9 153 788,95	101,12%	2,19%
Hors compensation bilatérale	**47 567,50**	**50 000**	**61 049,33**	**122,10%**	**28,34%**
Remboursement prestations CMU	47 567,50	50 000	61 049,33		
Prestations Espace Santé refacturées	**335 678,02**	**600 000**	**464 880,01**	**77,48%**	**38,49%**
Accidents du travail	97 449,99	100 000	97 527,13	97,53%	0,08%
Médecine du travail	238 228,03	500 000	367 352,88	73,47%	54,20%
Prothèses dentaires	1 143 367,34	1 300 000	994 875,96	76,53%	-12,99%
Ticket modérateur retraités	405 889,37	400 000	389 748,04	97,44%	-3,98%
Recouvrement sur tiers	**1 055 597,82**	**1 050 000**	**2 106 706,95**	**200,64%**	**99,57%**
Prestations en nature	579 255,66	600 000	1 636 963,92	272,83%	182,60%
Maintien du salaire	414 366,04	400 000	400 992,52	100,25%	-3,23%
Indemnités forfaitaires	61 976,12	50 000	68 750,51	137,50%	10,93%
Ressources du régime	**119 020 923,12**	**123 428 000**	**122 592 233,59**	**99,32%**	**3,00%**
Remboursement de CSG par l'ACOSS	118 805 693,00	123 204 000	122 369 864,00	99,32%	3,00%
Cotisations CCAS	215 230,12	224 000	222 369,59		3,32%
Contribution Nationale Solidarité Autonomie	1 239 702,94	1 300 000	1 444 305,43	111,10%	
Réfaction compensation bilatérale	11 695 809,64	12 936 000	12 293 329,04	95,03%	5,11%
Contribution transporteur	**246 264 776,86**	**256 650 000**	**250 672 760,27**	**97,67%**	**1,79%**
Cotisations sociales RATP maladie	224 717 099,86	232 898 000	228 563 425,27	98,14%	
Complément de cotisation CNAM	21 547 677,00	23 752 000	22 109 335,00	93,08%	
dont financement du Conseil de Prévoyance	1 233 395,05	1 120 000	726 119,52		
Produits exceptionnels	4 252,41		13 560,69		
Insuffisance de contribution transporteur	**1 578 439,97**		**1 684 055,32**		
Total	629 547 027,61	636 760 000	653 074 891,93	102,56%	3,74%



QUELQUES INFOS DE LA RATP

Par décret en Conseil des ministres, Madame Elisabeth Borne est nommée Présidente-directrice générale de la RATP.



Ancienne élève de l'Ecole Polytechnique, Elisabeth Borne est ingénieur général des ponts et chaussées. Après avoir occupé différentes fonctions au ministère de l'Equipement puis à la Direction régionale de l'Equipement d'Ile-de-France, elle est nommée Conseillère technique chargée des transports puis Conseillère chargée de l'urbanisme, de l'équipement du logement, des transports et de la ville au cabinet du Premier Ministre (1997-2002). Elle devient ensuite Directrice de la stratégie et membre du comité exécutif de SNCF, poste qu'elle occupe jusqu'en 2007. Directrice des concessions à Eiffage (2007-2008) puis Directrice générale de l'urbanisme de la Ville de Paris (2008-2013), elle est nommée Préfète de région Poitou-Charentes et de la Vienne (2013-2014). Depuis 2014, elle était Directrice de cabinet de la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

ON EN PARLE DANS LA PRESSE

- Selon une enquête de l'institut Randstad et de l'Observatoire du fait religieux en entreprise (Ofre), 23% des managers déclarent rencontrer régulièrement le fait religieux au travail en 2015, contre 12% seulement en 2014. Après les attentats de Paris en janvier, la RATP organise, pour les nouveaux entrants, une « journée de dialogue » sur les valeurs de la République, avec un sociologue. Pour mieux prendre en compte le fait religieux, l'entreprise a publié un guide de la laïcité, dès 2013, qui met à jour l'ensemble des règlements intérieurs. Depuis lors, on n'a guère noté d'évolution. Il y a juste quelques phénomènes épisodiques, comme l'utilisation indue de locaux pour la prière, des saluts différenciés entre les hommes et les femmes, ou un afflux de demandes de congés à Noël.

- La ligne 1 du métro de Mumbai, exploitée depuis juin dernier par RATP Dev Transdev Asia, a accueilli 100 millions de passagers. « La culture indienne est à 180° de la nôtre. Quand on arrive ici, il faut beaucoup de convictions pour imposer des standards de qualité à l'européenne », explique Eric Labartette, directeur de RATP Dev Transdev India. L'entreprise y est parvenue, avec un taux de ponctualité proche de 100% et une propreté exceptionnelle du réseau.

- Une brigade spécialisée de terrain est affectée au quartier des Halles, à Paris, où 25 agents patrouilleront chaque jour de 14h à 23h. (Le Parisien Paris, 22/04)

- La compagnie aérienne low-cost easyJet lancera, à partir du 15 mai, un service de trajets en car entre Paris et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, via sa filiale easyBus.

- Stéphane Gouaud, commissaire divisionnaire de Police, jusqu'ici chef de la sûreté territoriale de Paris, est nommé directeur du département de la sécurité à la RATP.

- Dans le cadre de l'enquête parcellaire en cours sur la ligne 15 sud du Grand Paris Express, le commissaire enquêteur a reçu le public à Cachan, pour évoquer notamment les destructions de bâtiments que pourrait impliquer le chantier.

- Grand Paris : 140 000 emplois existent déjà autour du futur métro. Mandaté par la Société du Grand Paris, l'Insee a calculé l'impact des seize futures gares de la ligne 15 sud du Grand Paris Express. L'institut a recensé pas moins de 140 000 emplois dans un périmètre de 800 mètres autour de ces gares.

- Pierre Mongin a indiqué avoir reçu 2 500 courriels « d'insultes et de menaces » après le refus du groupe d'apposer la mention « au profit des chrétiens d'Orient » sur l'affiche publicitaire annonçant le concert du groupe Les Prêtres. Evoquant une « erreur d'appréciation » de ses services, il souligne « une incompréhension complète entre l'entreprise et le monde extérieur ».

- Pierre Mongin, président de la RATP, s'est dit « inquiet » pour le prolongement de la ligne 11 vers Rosny-Bois-Perrier. « Le financement n'est pas bouclé », a-t-il précisé, ajoutant : « Les collectivités comme le conseil général de Seine-Saint-Denis ou la Ville de Paris n'ont pas amené leur part ». En réaction, la Ville de Paris a toutefois fait savoir qu'elle limiterait sa contribution à 11 millions d'euros et qu'elle n'entendait pas « financer des infrastructures en dehors de son territoire ».

- Metrobus, régie publicitaire de la RATP, entend calculer les performances des 600 écrans numériques situés dans le métro et le RER parisiens grâce à un modèle de mesure d'audience et un outil de médiaplanning.

- Le STIF et la RATP ont mis en place un programme d'aménagement afin d'adapter les neuf stations de la ligne 14 à l'augmentation du trafic de voyageurs. En 2018, la capacité maximum de cette ligne atteindra en effet 40 000 voyageurs par heure.

- Les travaux du Grand Paris Express pourraient entraîner le déplacement d'une école de L'Haÿ-les-Roses. La gare du Grand Paris Express Chevilly-Trois-Communes doit en effet voir le jour tout près de l'école. A terme, un bâtiment plus petit pourrait être reconstruit.

- Des caméras seront placées sur la quasi-totalité des grands axes parisiens dès le 11 mai. Le système permettra notamment de cibler les automobilistes circulant ou stationnant sur les couloirs de bus.

- Lors de la présentation de son bilan, Pierre Mongin, président de la RATP, a souligné la diminution de la dette du groupe, la stabilité des résultats et la capacité d'autofinancement proche du milliard d'euros. Il a également mis l'accent sur le poids croissant des filiales, qui apportent trois fois plus qu'il y a six ans.

- Un appel à témoins a été lancé hier après le décès d'une femme de 60 ans ayant été bousculée dans une station de métro parisien. Un numéro vert a été mis en place.

- Deux hommes de 18 et 21 ans ont été placés en détention provisoire après une série de vols avec violences commis dans le métro. La sûreté régionale des transports a pu les arrêter grâce au système de vidéo protection.

- La ligne 15 Sud du Grand Paris repoussée de deux ans Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris, a annoncé que la ligne 15 Sud du Grand Paris Express devrait finalement voir le jour en 2022 et non en 2020. Le sous-sol du sud-est de la région parisienne a contraint les ingénieurs à revoir le projet, prenant plus de deux ans de retard.

- RER B : le centre de commandement unique enfin opérationnel Le centre de commandement unique du RER B est enfin opérationnel. Les agents de la RATP et de la SNCF gèrent désormais ensemble toute la ligne.

- A la fin du mois de mars, deux agents de la RATP ont été interpellés pour vol sur un distributeur de titres de transport destinés aux machinistes, implanté dans une gare de la région parisienne. Ayant reconnu partiellement les faits, ils seront prochainement jugés au tribunal de Créteil.

- Les conducteurs de trois scooters volés, qui avaient roulé mardi soir sur les voies du tramway T5, ont été identifiés. Les policiers de la brigade anticriminelle avaient été alertés grâce au centre de supervision urbaine.

- Le tunnel routier du boulevard Ney (XVIIIe), à hauteur de la porte des Poissonniers, sera fermé dans les deux sens à partir du 7 mai et jusqu'à la fin août, pour mener les travaux préparatoires à l'arrivée du tramway T3, qui nécessitent des interventions sur le réseau d'Eau de Paris.

- Deux mineurs de 16 ans, auteurs d'un vol à la tire dans le métro, ont été arrêtés près de la station Charonne et placés en garde-à-vue. Ils venaient de dérober la carte bancaire d'une voyageuse à la station Voltaire, après avoir repéré son code au distributeur automatique de tickets.

- Cinq stations ont été ajoutées sur la ligne de bus 109. La ligne relie désormais Bercy Village.

- Deux rames de la ligne 1 du métro sont restées bloquées, dimanche 3 mai, dans le tunnel entre les stations Concorde et Palais-Royal–Musée-du-Louvre, suite à la chute sur les voies d'une gouttière de la voûte. La RATP, qui a procédé à l'évacuation des voyageurs une demi-heure après l'incident, a ouvert une enquête interne.

- Le groupe Thales a été condamné lundi à un million d'euros d'amende par le tribunal correctionnel de Paris pour avoir aidé sa filiale Thales engineering and consulting (THEC), à échapper à une forte amende dans l'affaire dite du tramway de Nice. Cette filiale avait été condamnée en juillet 2008 à 600 000 euros d'amende pour « corruption active » lors de la passation du marché de maîtrise d'oeuvre de ce tramway.

- La RATP officialisera ce 6 mai un partenariat avec la start-up Sharette, spécialisée dans le covoiturage courte distance, pour pallier la fermeture de la ligne A du RER entre la Défense et Auber, du 25 juillet au 23 août. Ainsi, les solutions de covoiturage apparaîtront dans les recherches d'itinéraires sur l'application mobile ou le site Internet de la RATP.

- Quatre adolescents roumains de 13 et 14 ans ont été arrêtés en flagrant délit par une patrouille de la police des transports, puis déférés devant le juge des enfants, alors qu'ils venaient de s'emparer du portefeuille d'une jeune femme, à la station de métro Franklin-Delano-Roosevelt.

- Le Conseil d'Etat, dans un jugement daté du 6 mai, a rejeté la décision du tribunal administratif de Lille, qui, suite à une plainte de Keolis, avait annulé l'attribution de l'exploitation par DSP à RATP Dev du réseau de transports de Valenciennes. RATP Dev reste donc l'opérateur de la ville.

- La Mairie de Paris a lancé une étude pour un projet de transport traversant Paris d'est en ouest , sous la forme de bus à propulsion électrique ou hybrides, et ce, afin de relier « la future ligne 15 du Grand Paris express à l'ouest .

- Jean-Marc Novaro a été nommé à la tête de la sous-direction régionale de la police des transports, qui coordonne l'action des services de sécurité de la RATP et de la SNCF. Le préfet de police Bernard Boucault lui a assigné 10 objectifs prioritaires, dont la lutte contre les incivilités et les fraudes.

- Les travaux du prolongement du tramway T3 entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières ont été suspendus, un tiers des chaussées du parcours contenant de l'amiante. C'est toutefois « le principe de précaution » qui a été retenu, puisque la majeure partie des enrobés ont déjà été retirés et que les mesures effectuées ont toutes conclu à l'absence de risque.

- Alain Caire, ancien directeur de la sécurité à la RATP, est décédé à l'âge de 74 ans, souligne Mobilettre.com, « il faisait office de référence pour toute une génération de cadres RATP, par son parcours au sein de l'entreprise, la parfaite maîtrise de ses connaissances et son franc-parler ».

- Lors d'une réunion de concertation sur la future ligne 18 du Grand Paris, la communauté protestante de Versailles a fait part de son inquiétude face au tracé de cette ligne, qui aboutirait à la destruction du Centre Huit, siège de l'église réformée.

- Par un décret publié le 14 mai, l'Etat dote l'Ile-de-France d'un nouvel établissement public foncier, dont la mission sera d'acheter des terrains pour atteindre les objectifs du Grand Paris, notamment la construction de 70 000 logements par an à proximité des 72 gares des 4 nouvelles lignes de métro.

- La police a interpellé un homme de 31 ans, recherché pour une tentative de meurtre commise le 12 avril à la station de métro Simplon, lors d'un échange de stupéfiants. L'individu a été écroué à la maison d'arrêt de Fresnes.

- Un point sur la qualité de l'air dans les réseaux. A la station Franklin-Roosevelt, la pollution ne dépasse pas 40 microgrammes de particules PM 10 par mètre cube d'air, mais elle avoisine 150 microgrammes à Châtelet et 180 microgrammes à Auber. A Châtelet, nous avons effectivement une augmentation de la concentration en PM 10 qui est due aux travaux qui sont réalisés dans la station, explique Sophie Mazoué, responsable de la qualité de l'air à la RATP. Sur la station Auber, nous avons réduit de moitié le nombre de particules en suspension entre 2006 et 2014 ». Les systèmes de freinage des anciens wagons sont la principale cause d'émission de particules. Pour éradiquer ce problème, la RATP mène un grand chantier de rénovation du système de ventilation et une vaste politique de renouvellement des matériaux roulants.

- La société d'ingénierie Ingérop réalise un cinquième de son chiffre d'affaires (191 millions d'euros en 2014) dans les transports urbains et ferroviaires. L'entreprise mène plusieurs chantiers majeurs en 2015, notamment les études de la ligne 15 du Grand Paris Express ou la ligne T9 du réseau RATP (Porte de Choisy-Orly–Ville).
